



Bourse de
Montréal

Avis technique

16-006

DESTINATAIRES : Participants de la Bourse de Montréal (MX)

EXPÉDITEUR : Responsable, intégration des clients et technologie des marchés

OBJET : Inscription de contrats à terme sur actions

DATE : 2 septembre 2016

Le présent avis a pour but d'informer les participants au marché que la Bourse de Montréal (la « Bourse ») souhaite inscrire des contrats à terme sur actions canadiennes. Cette inscription est assujettie aux conditions énoncées dans le processus d'autocertification prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, c. I-14.01) et à l'obtention du consentement des autorités de réglementation d'autres territoires, s'il y a lieu.

En vue du lancement, la Bourse invite les participants au marché à mettre leurs systèmes à l'essai. Veuillez noter que la date de lancement sera annoncée ultérieurement.

Les contrats à terme sur actions ont été élaborés pour répondre aux besoins d'un large éventail de participants, qui comprennent principalement des investisseurs institutionnels, des fonds de couverture et des gestionnaires de portefeuilles. L'inscription des contrats à terme sur actions canadiennes vient élargir l'offre de la Bourse sur le marché des produits dérivés sur actions.

Les contrats à terme sur actions canadiennes seront négociés en dollars canadiens et assortis d'une livraison physique. L'unité de négociation (taille du contrat) s'établira à 100 actions.

Les caractéristiques des nouveaux contrats à terme sont énoncées ci-dessous. Les contrats seront intégrés au service de données à grande vitesse (HSVF) au moyen du protocole de messagerie actuel. On pourra consulter l'information sur les nouveaux contrats à www.m-x.ca dès le premier jour de négociation.

INFORMATION SUR LA NÉGOCIATION

Codes de mois des contrats à terme			
Mois	Code	Mois	Code
Janvier	F	Juillet	N
Février	G	Août	Q
Mars	H	Septembre	U
Avril	J	Octobre	V
Mai	K	Novembre	X
Juin	M	Décembre	Z

Noms qui seront inscrits à la date de lancement		
Liste initiale des titres canadiens sous-jacents des contrats à terme qui seront lancés	Symbole de contrat à terme sur action individuelle	Symbole du sous-jacent
BCE INC.	FBC	BCE*
BANQUE DE MONTRÉAL	FBO	BMO*
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE (LA)	FNS	BNS*
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	FCB	CM*
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	FCN	CNR*
EMERA INC.	FMA	EMA*
ENBRIDGE INC.	FEB	ENB*
ENCANA CORPORATION	FEA	ECA*
FORTIS INC.	FFS	FTS
INTER PIPELINE LTD.	FPL	IPL*
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	FMF	MFC*
BANQUE NATIONALE DU CANADA	FNB	NA
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	FPP	PPL
POWER CORPORATION DU CANADA	FPW	POW
BANQUE ROYALE DU CANADA	FRY	RY
FINANCIÈRE SUN LIFE	FLF	SLF
TELUS CORPORATION	FTC	T
THOMSON REUTERS CORPORATION	FRT	TRI
BANQUE TORONTO DOMINION (LA)	FTD	TD
TRANSCANADA CORPORATION	FRP	TRP

*Sous-jacents pour lesquels un contrat sera disponible dans l'environnement d'essai de la Bourse de Montréal

INCIDENCE TECHNIQUE

Les services suivants de la Bourse seront touchés de la manière indiquée ci-après par suite du lancement des nouveaux contrats à terme :

Catégorie	Service	Impact
Gestion des ordres	SAIL	AUCUNE**
	FIX	AUCUNE**
Flux de données de marché	HSVF – Unicast et HSVF – UDP Multicast	AUCUNE**
	OBF	AUCUNE**
Post-négociation	Système de gestion des opérations (TMS)	AUCUNE**
	Interface API de Compensation (CLEARING API)	AUCUNE**
	ATR	AUCUNE**
Rapports	Rapport de fin de journée sur l'activité des participants – liste des instruments	AUCUNE**
	Rapport de fin de journée	AUCUNE**

**De façon similaire à tous les autres contrats à terme

Les services suivants de la Bourse afficheront le symbole des titres sous-jacents des nouveaux contrats à terme :

Service	OUI/NON
HSVF – Unicast et HSVF – UDP Multicast	NON
FIX	NON
Système de gestion des opérations (TMS)	OUI
Interface API de Compensation (CLEARING API)	OUI
OBF	NON
Rapport de fin de journée sur l'activité des participants – liste des instruments	NON
Rapport de fin de journée	OUI

ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL D'ESSAI (GTE)

Le tableau de la section “TRADING INFORMATION”, lequel présente les noms qui seront inscrits à la date de lancement, identifie également les symboles des sous-jacents pour lesquels des contrats seront à mis la disposition des clients dans l'environnement d'essai de la Bourse. La mise à l'essai des applications et l'assistance technique à cet égard sont offertes du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30 (HNE). Des essais sans assistance technique peuvent être réalisés après les heures normales, du lundi au vendredi, de 16 h 30 à 22 h 30 (HNE).

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique.

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Appels locaux : 514 871-7872

samsupport@m-x.ca

CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS

CONTRATS À TERME SUR ACTIONS

CARACTÉRISTIQUES	
Sous-jacent	Actions individuelles canadiennes ou étrangères
Unité de négociation	Un contrat porte sur 100 actions.
Cycle d'échéance	Trimestriel : mars, juin, septembre et décembre Non trimestriels : échéances rapprochée : les deux (2) mois les plus près.
Cotation des prix	Les cours vendeurs et acheteurs sont affichés en cents et dollars canadiens par action.
Unité de fluctuation minimale des prix	0,01 \$ CAN par action
Type de contrat	Livraison physique : la livraison des actions sous-jacentes est effectuée par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS).
Dernier jour de négociation	La négociation se termine à 16 h (HNE) le troisième vendredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable; s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.
Date de règlement final	Le troisième jour ouvrable après le dernier jour de négociation.
Seuil de déclaration des positions	250 contrats, dans le cas des options sur actions et des contrats à terme sur actions (pour tous les mois de contrat combinés de chaque contrat à terme sur actions) portant sur un même sous-jacent, en cumulant les positions d'options sur actions et de contrats à terme sur actions, un contrat d'option sur actions étant égal à un contrat à terme sur actions. Bien que les positions en options sur actions et les positions en contrats à terme sur actions doivent être considérées globalement aux fins du seuil de déclaration (sur une base brute), les positions en options sur actions et les positions en contrats à terme sur actions seront déclarées séparément.
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles auprès de la Bourse, étant donné qu'elles font l'objet de changements périodiques.
Limite de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).
Heures de négociation	<ul style="list-style-type: none">• Séance initiale 6 h à 9 h 15 (HE)• Séance régulière 9 h 30 à 16 h (HE)• La séance régulière débutera à 9 h 30. L'ouverture du contrat à terme sur action sera déclenchée au moment de l'ouverture de son sous-jacent sur le TSX.
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

Remarque : Les caractéristiques de contrats sont fournies à titre indicatif seulement et sont susceptibles d'être modifiées. Dans tous les cas, on doit se reporter aux libellés des Règles de la Bourse pour des questions relatives aux caractéristiques de contrats. Se reporter à la Circulaire [091-16](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications proposées, mais non encore autocertifiées, relativement aux caractéristiques de contrats.

Merci de votre collaboration,

Giancarlo Percio
Responsable, intégration des clients et technologie des marchés